



Clinique médicale à Saint-François

Le projet entre p. 5 dans une phase cruciale



Tournoi de Hockey et La Classique Hivernale pp. 14-15

Se réappropriier l'hiver

534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Tél. et fax: **418-259-2177**
courriel: echosf@videotron.ca

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **16 février 2018**.

ADMINISTRATEURS

Nicole Labonté	Présidente	259-7884
Jean-Yves Gosselin	Vice-président	259-2471
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659
Sandra Proulx	Trésorière	

DIRECTEURS

Lorraine Lamonde	259-2433
Mireille Fournier	259-7526
Louis-Marie Garant	

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Montage première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Raynald Laflamme

Photographe

Jean Dominique Rousseau

Abonnement

Mireille Fournier

Recrutement et membership

Lorraine Lamonde

Impression

Impressions Credo

*L'Écho de St-François est soutenu par
le ministère de la Culture et des Communications*
**Culture
et Communications**

Québec 

Journal réalisé
St-F bénévolement
communautaire

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.
De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abrégé ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	45,00\$	240,00\$
1/4 page	55,00\$	355,00\$
1/2 page	95,00\$	595,00\$
1 page	115,00\$	1060,00\$
Bandeau 1 ^{re}	115,00\$	1060,00\$
1/2 bandeau 1 ^{re}	85,00	635,00\$

Petite annonce 3,00\$

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$

Les taxes sont applicables depuis décembre 2016.

Tarifs valide pour les annonceurs locaux. Pour les annonceurs provinciaux, merci de communiquer avec CPS Média au pmartel@cpsmedia.ca.

Distribué gratuitement à toutes les adresses de Saint-François (G0R 3A0).

Tirage: 725 copies, 11 numéros/an

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance et Feu	911
CLSC Antoine-Rivard	418-248-2572
Municipalité.....	418-259-7228
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



**Une communauté en action
maintenant sur le Web
www.echosf.org**

SOMMAIRE

La fête de l'Épiphanie.....	4
Clinique médicale à Saint-François	5
Les cœurs de la FADOQ en dîner.....	6
Sont retournées vers le Père.....	6
Des funérailles sobres, mais belles pour Mgr Clément Fecteau	7
Bienvenue à Rose.....	8
Huguette Blais retrouve le siège 1 sous le nouveau conseil municipal	9
Dépanneur Servi-Express fait des heureux.....	10
Le chef Jean Soulard sera au CFA	11
Les messes de février dans les trois paroisses	12
La période d'inscription pour l'année scolaire 2018-2019.....	13
Des prix en histoire pour le Collège Dina-Bélanger	13
Un tournoi disputé sous un redoux de janvier	14
La Classique hivernale 2018: Un match prisé par les 35 ans et plus	15
Info-Loisirs.....	16-17
FrancoLièrre: Sous le plus petit chapiteau du monde.....	18
FrancoLièrre: Visite à la maternelle par les pompiers de Saint-François.....	18
FrancoLièrre: Le Noël à l'école... en pyjama.....	18
FrancoLièrre: Lecture avec la première année.....	19
FrancoLièrre: Les journées de la persévérance scolaire.....	19
FrancoLièrre: Projet des 6e année	19
FrancoLièrre: Entrevue avec Sandra Roy.....	19
Au fil des jours.....	20
Renouvelez votre membership	21
L'Écho municipal.....	14 pages

Mot du maire

- **Sécurité** • **Sensibilisation**
- **Parité**

Déneigement

Le déneigement des rues de la municipalité a subi des transformations avantageuses. Le but premier de ces changements est la sécurité des citoyens dans le secteur du village. Les membres du conseil et moi et trouvions inconcevable que la machinerie lourde et camions lourds se trouvant dans les rues au même moment où les travailleurs se rendent à leurs lieux de travail le matin mais surtout, au moment où les enfants empruntent le trottoir pour se rendre à l'école circulent au même moment!

Nous mettons tous les efforts pour diminuer les bruits et les dérangements occasionnés par cette opération nécessaire.

Ordures vs recyclage

Vous aviez dans le dernier *Écho de Saint-François* une page complète sur la sensibilisation au recyclage. Vous verrez au point 13 de vos affaires municipales qu'un résident courant de Saint-François cumule 370 kg de déchets annuellement tandis que la moyenne provinciale est à 267 kg par citoyen.

S.V.P. portez une attention particulière lors de votre triage de résidus domestiques, un geste excellent pour l'environnement et surtout excellent pour aider à maintenir des taxes à des tarifs raisonnables!

Votre conseil est maintenant complet! Huguette Blais a été élue par acclamation lors de la mise en candidature devenue nécessaire à la suite du départ inattendu de Fernand Bélanger. Je suis fier de notre équipe forte, composée de 3 hommes et 3 femmes qui mènera à bien notre municipalité!

Bon mois de février! ☺

Frédéric Jean, Maire



La Coop
Rivière-du-Sud

Plus de 40 ans d'expérience dans le domaine des portes et fenêtres. M. Lucien Bélanger vous invite à venir le rencontrer à la succursale de St-François, pour recevoir ses conseils judicieux. Il peut également se déplacer chez vous pour prendre les mesures nécessaires. Veuillez lui téléphoner pour prendre rendez-vous.

Cell : (418) 580-3692

Courriel : lucien.belanger@lacooprds.ca

BMR



La fête de l'Épiphanie

Faire grandir la présence de Dieu

La Fête de l'Épiphanie a été célébrée avec les jeunes de première et deuxième année. Les enfants ont mangé la galette des Rois et les animateurs ont couronné un roi et une reine dans les deux groupes.

La fête des Rois prend racine dans l'adoration des Rois mages, qui, après avoir suivi l'étoile de Bethléem, sont venus rendre hommage à l'Enfant Jésus en lui offrant de la myrrhe, de l'or et de l'encens. C'est au tournant du 14^e siècle qu'est née la tradition du partage d'une galette à l'Épiphanie.

Cette belle fête nous rappelle que l'enfant de Dieu s'est présenté à tous, dans la simplicité et la pauvreté. Ces rois qui sont venus de très loin, avec leurs précieux cadeaux, représentent aussi la bonté du cœur de chacun de nous.

Pendant l'intériorisation, les jeunes ont prié pour leur famille, leurs amis, les personnes malades et tous ceux qui ont de la peine et des difficultés dans leur vie, tout en faisant grandir la présence de Dieu dans leur cœur. ☉

Source: Fabienne Blais
Formation chrétienne



www.garant.com

On vous facilite la tâche^{MC}

Le projet entre dans une phase cruciale

«Si tu le construis, ils viendront...».

Les citoyens de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pourraient être piégés par la même pensée magique qui anime le personnage joué par Kevin Costner dans le film *Le champ des rêves* alors qu'il entend des voix qui le poussent à construire un terrain de baseball en plein champ de maïs de l'Iowa pour que joueurs de baseball d'outre-tombe viennent y jouer.

par Raynald Laflamme

La réalité impose qu'il ne suffit pas de construire une clinique médicale à Saint-François pour que des médecins, deux du moins, viennent s'installer ici acceptent de nouveaux patients et reprennent graduellement la pratique du Dr Simon Morin qui éventuellement partira à la retraite.

Le pharmacien-proprétaire Vincent Lamonde Boulet en est pleinement conscient. C'est donc avec un leadership assumé qu'il travaille le projet de clinique médicale qui s'installera dans la partie laissée vacante par le départ du Bureau de poste (voir autre nouvelle à ce sujet). Les travaux qui prévoient l'aménagement de deux bureaux de médecins débiteront en février pour être livrés en avril prochain.

Déjà, le Dr Morin est favorable à cette démarche et est prêt à confier graduellement une portion de sa clientèle composée de 1800 patients qui établiraient leur pratique à Saint-François. L'élection du nouveau maire, Frédéric Jean, sourit au promoteur. Il voit dans celui-ci un allié dynamique qui veut l'installation de nouveaux médecins dans

sa communauté. Le député Norbert Morin est au fait du dossier et doit assumer son leadership auprès des ressources du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches.

Le CISSS de Chaudière-Appalaches a déjà reçu pour 2018 son plan régional d'effectifs médicaux du ministère de la Santé et des Services sociaux qui prévoit l'arrivée de 24 nouveaux médecins sur le territoire au cours de la prochaine année, dont cinq médecins dans Montmagny-L'Islet. Ce sera de la responsabilité du Groupe de médecine familiale (GMF) de Montmagny-L'Islet de localiser sur le territoire ces nouveaux médecins qui s'installeront progressivement au cours de l'année. Ces médecins devront s'engager à pratiquer dans les secteurs prédéterminés à titre de médecin de famille.

Rien n'est gagné d'avance

«Il n'y a rien de gagner d'avance. La décision revient au GMF» de mentionner à L'Écho Vincent Lamonde Boulet.

Son plan de match implique une mobilisation des élus municipaux et du député provincial afin de faire valoir aux instances régionales que la population du secteur Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud démontre une volonté de demeurer le plus longtemps possible dans son environnement et d'y retrouver tous les services essentiels à leurs besoins.

Il revient donc à la communauté entière située à l'ouest de l'Hôtel-Dieu de Montmagny d'assumer son leadership en soins pharmaceutiques et médicaux.

L'expérience de Saint-Charles

L'expérience menée à Saint-Charles-de-Bellechasse a démontré qu'il est difficile d'attirer un seul médecin pour l'intégrer dans une pratique individuelle, selon le modèle des médecins de famille d'autrefois. La démarche d'attirer un seul médecin s'est soldée par un échec. Comme les jeunes médecins aiment être regroupés, cette communauté de Bellechasse revoit sa stratégie en implantant une équipe de deux médecins qui viendront appuyer l'actuel médecin résidant.

C'est exactement la stratégie que Vincent Lamonde Boulet met de l'avant ici à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud avec l'espoir, mais surtout la détermination, que s'il le construit, ils viendront! ☉

LAURENCE HALLÉ TA

IMPÔT 2017

*Je serai à la Maison de la
Paroisse tous les mardis et
jeudis de 18h à 21h du
1^{er} mars au 30 avril.*

*Pour me rencontrer en dehors
de cet horraire, me contacter
au numéro suivant:*

Tél.: 418-998-1098

Les cœurs de la FADOQ en dîner

Les cœurs de la FADOQ seront en dîner le mercredi 14 février au restaurant L'Arrêt Stop. Les membres et leurs invités sont conviés pour 11 heures. Les réservations doivent s'effectuer avant le 12 février à l'un des numéros suivants : 418-259-7866 ou 418-259-2433. Le club FADOQ Saint-François vous souhaite une bonne Saint-Valentin. ☪

Source: Lorraine Lamonde
Club FADOQ Saint-François

Sont retournées vers le Père...

Madame Mélissa Bélanger décédée le 13 janvier 2018 à l'âge de 39 ans à l'Hôpital de Montmagny. Elle était la conjointe de monsieur Sylvain Lessard. Elle était la fille de monsieur Fernand Bélanger et de dame Louise Théberge. Elle demeurait à Montmagny. Outre son conjoint Sylvain, elle laisse dans le deuil, ses enfants : Amy (Jérémy Morin) Étienne et David; ses parents: Fernand Bélanger et Louise Théberge; ses frères et soeurs: feu Danielle, Steve (Sonia Lapointe), Sabrina (Martin St-Pierre), Sonia Messervier, Laurent Croussette; sa belle-soeur: Stéphanie (Hugo Bernatchez); ainsi que ses neveux et nièces, oncles et tantes, cousins, cousines et ami(e)s. Une liturgie de la parole a livrée le samedi 27 janvier. Les cendres seront déposées ultérieurement au cimetière de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ☪



Madame Jacqueline Raby décédée le 10 janvier 2018 à l'âge de 89 ans et 10 mois à l'Hôpital de Montmagny. Elle était l'épouse de feu monsieur René Noël et fille de feu monsieur Pierre Raby et de feu dame Ida Thibault. Elle demeurait à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Louise (Paul Étienne Guay), Céline, Jocelyne (Mario Marcoux), Jean (Céline Fiset), Sylvie (Yvon Rémillard), Gabriel, Marie, Pierre (Jacynthe Fleury), Lucie, Styve, ses petits-enfants: Dave, Mélanie, Dominic, Frédéric, Sylvain, Isabelle, Valérie, Manon, Sébastien, Mathieu, Kevin, Julie, Dany, Dominic, Samuel, Déric, ses 16 arrière-petits-enfants; ses frères et sœurs: feu Marie-Paule, feu Lionel (feu Rolande Bouchard), Georgette (feu Jean-Marc Gosselin), Pierrette (Réal Montminy), feu Claude (Irène Beaulieu), Gaétan (Suzanne Locas), Raymond (Gisèle Gamache), François (Pierrette Houle), feu Jean-Marie (Iseult Roy), Carmelle (feu Gérard Boulianne), feu Denis (Thérèse Côté), Thérèse (Benoît Routhier), ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Noël: feu Oscar, feu Lévi (Rosanne Martineau), Rachel (feu Gaétan Spinotti), Monique (feu Pierre Hortie), feu Odette (feu Eloi Gauvin), Bélangère (Wilfrid Marceau), feu Patrice, Pascal (Maureen Starniski), Jacques (Louise Laflamme); ainsi que ses neveux et nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Le service religieux a été célébré le samedi 20 janvier 2018 en l'église de Saint-François. Les cendres seront déposées ultérieurement au cimetière paroissial. ☪



Norbert Morin
Député Côte-du-Sud
418 234-1893
1 866 774-1893
nmorin-cds@assnat.qc.ca



Jean Normand
Vice-président
T.D.L.

Pierre Normand
Président
T.D.L.

La Maison Funéraire
Laurent Normand

En toute confiance

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: Inormand@globetrotter.net



Produits Métalliques Roy
inc.

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Des funérailles sobres, mais belles

Décès de Mgr Clément Fecteau

Des funérailles sobres, mais belles, c'est ce qu'a eu droit l'évêque émérite de Sainte-Anne, Mgr Clément Fecteau, le samedi 13 janvier dernier, ce malgré le mauvais temps qui avait fait son œuvre à La Pocatière, lieu de son dernier repos.

On sait qu'une violente tempête de neige a frappé la région ce jour-là, empêchant même des membres de la famille Fecteau de se rendre à La Pocatière pour dire un dernier adieu à cet oncle tant apprécié.

C'est Mgr Yvon Joseph Moreau, administrateur apostolique du diocèse qui a présidé les funérailles. Au pied de l'autel, il était accompagné de Mgr André Gaumond, prédécesseur de Mgr Fecteau à Sainte-Anne et de Mgr Louis Corriveau, évêque auxiliaire à Québec. Mentionnons que ce dernier a été baptisé et ordonné prêtre par Mgr Fecteau. Prenaient aussi place dans le chœur cinq autres évêques, dont monsieur le Cardinal Gérald Cyprien Lacroix, archevêque de Québec.

Dans l'homélie qu'il prononçait alors, Mgr Moreau a rappelé que tous les gestes posés par Mgr Fecteau au long de sa vie de prêtre et d'évêque l'ont été « à la louange de sa gloire » (la gloire de Dieu bien sûr). Ce sont d'ailleurs ces mots tirés de la Lettre de Paul aux Éphésiens que Mgr Fecteau avait retenus comme devise.

Avant de revenir à la cathédrale de Sainte-Anne, le corps de Mgr Fecteau avait été exposé en chapelle ardente dans l'église de Sainte-Marie-de-Beauce le jeudi 11 février. C'est là que sa famille et les gens de sa Beauce natale lui ont rendu hommage à l'occasion d'une célébration de la Parole. ☪

Source: Gaétan Godbout
Diocèse Saint-Anne-de-la-Pocatière



Mgr Yvon Joseph Moreau était accompagné de Mgr André Gaumond (à gauche) et de Mgr Louis Corriveau.

<p>PHILIAS BLAIS & FILS INC. RBQ: 8264-0913-12</p>	<p>Excavation Terrassement Déneigement Transport Épandage Démolition Caméra pour drain de fondation</p> <p>Ecoflo Installation septique ADVANCED ENVIRO)SEPTIC Préserver l'équilibre de la nature.</p>	<p>Récupération JB</p>	<p>10 15 20</p> <p>Location de mini-conteneurs 10, 15 et 20 verges</p>
<p>Jacques Blais, propriétaire T 418.259.7841</p>	<p>218, Rivière-du-Sud, Saint-François de la Rivière-du-Sud, Montmagny, QC, G0R 3A0</p>	<p>ph.blais@globetrotter.net www.recuperationjb.com</p>	

Bienvenue à Rose

Elle est née le 30 septembre 2017, fille de Charline Frank et Nicolas Savoie. Baptisée le 12 novembre 2017 en l'église de Saint-François. Parrain et marraine: Vincent Dionne et Nadia Savoie. ☺



Guilde des représentants des ventes
Volkswagen Canada



Jacques Dumont Rinfret Volkswagen
5355, rue Guillaume-Couture
Lévis, QC G6V 4Z3
418-833-2133
418-833-6658
www.rinfretvw.com
jacques.dumont@rinfretvw.com

FERME HORTICOLE
Lajoie

LA DESTINATION **FLEURS & JARDINS**

330, boul. Saint-Vallier, Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0
T: 418 884-3124 • www.fermehorticolelajoie.com

Lajoie, c'est aussi des
Paysagistes
www.lajoiepaysagistes.com

- Résidentiel
- Commercial
- Industriel



R. B. Q. 8110-0398-16

418 259-7440
télé. **418 259-7477**

André Blais, entrepreneur général
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

Lalimec
USINAGE
SOUDURE

Alain Laliberté
Tél. : 418 **884-3407**
Télec. : 418 884-2404
lalimec.inc@videotron.ca

358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0

Argo
GARAGE SAMSON

Recyclage de voiture

Auto PLACE
MAINTIEN RÉPARATION

418 248-1422
ggbsamson@globetrotter.net

873, Rang Nord
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 4B0



- ESTIMATION GRATUITE
- 15 ANS D'EXPÉRIENCE
- INSTALLATION DE BARDEAUX D'ASPHALTE ET MEMBRANE ÉLASTOMÈRE

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

418.554.4352 **24/7**

WWW.INNOVATOIT.COM

Huguette Blais retrouve le siège 1 sous le nouveau conseil municipal

La conseillère Huguette Blais revient siéger au conseil municipal au terme d'une élection partielle où elle a été élue sans opposition le vendredi 22 décembre au terme de la période des mises en candidature.

✍ par Raynald Laflamme

Cette élection partielle avait été rendue nécessaire à la suite d'une vacance au siège no 1 en raison de la maladie du candidat élu sans opposition le 6 octobre dernier, M. Fernand Bélanger.

Huguette Blais retrouve donc son siège, elle qui avait fait le choix de ne pas se présenter à l'élection du 8 novembre comme d'ailleurs la totalité du conseil sortant. Le conseil élu avec à sa tête le maire Frédéric Jean l'avait d'ailleurs désigné par intérim lors de la 1re séance du conseil en novembre dernier.

La conseillère a évoqué dans la presse régionale que la décision de se présenter de nouveau au siège no 1 était le résultat du nouveau dynamisme qu'elle a décelé chez le nouveau conseil. Il faudra attendre la séance du lundi 5 février pour connaître les responsabilités que lui confiera le nouveau maire, Frédéric Jean. Ce dernier a mentionné à L'Écho que sous son administration, des responsables de dossier, il y aura, mais les principales responsabilités budgétaires, celles les plus onéreuses comme celui de la gestion du garage municipal, de l'entretien du réseau routier et du déneigement, seront sous la responsabilité du directeur général, à qui un maximum de responsabilités seront confiées.

La conseillère sortante, Huguette Blais, avait sous le dernier conseil la responsabilité du dossier MADA (Municipalité amie des aînés).

Jean-Yves Gosselin, maire suppléant

Le conseiller au siège 4, Jean-Yves Gosselin s'est venu confier à la première séance de l'année 2018, le poste de maire suppléant. De plus, il représentera la Municipalité à la table des maires de la MRC de Montmagny. ☪



Weed Man
ENTRETIEN DE PELOUSES
ESTIMATION GRATUITE

715, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec) G5V 3R8
Tél. : 418 248-7970
Sans frais : 1 800 463-4877

www.weedmanquebec.com



Service de réparation JP

Jean Proulx

- ☪ Location de tracteur
- ☪ Réparation et soudure de machinerie agricole
- ☪ Unité mobile
- ☪ Déneigement

1125, rang Coteau Sud
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 4B0

Tél./Fax : 418 248-4186
Cell. : 418 291-1159



FP

FONTAINE PICARD
cabinet de services financiers

1-74, rue Saint-Jean-Baptiste Est
Montmagny (Québec) G5V 1K1

418 248-2404 fontainepicard.ca 

Placements garantis • Fonds distincts // Assurance vie • Salaire • Maladies graves // Assurances collectives • Rentes collectives

Dépanneur Servi-Express fait des heureux

Le Tirage des fêtes du Dépanneur Servi-Express fait des heureux chez sa fidèle clientèle.

Le tirage a eu lieu au Dépanneur le 3 Janvier à 17 heures en présence du député Norbert Morin qui a eu la gentillesse de se déplacer pour venir officialiser le tout.

Voici les gagnants

Couteau de pêche – Mme Réjeanne Blais remporte le couteau de pêche. **Panier-Cadeau** -- M. Marcel Gourgues a pour sa part remporté le Panier-Cadeau. **Machine à pop-corn** – Mme Mélanie Gendron a décroché la machine à pop-corn.

Félicitation à tous les gagnants et Bonne Année à tous! de la part des propriétaires Luc Houde et Mireille Sirois.



JEAN MORIN
 jean.morin@ms2contrôle.net
 Cell. 418 805-0444

- Contrôle et automatisation
- Électronique et mécanique industrielle et agricole
- Énergie alternative / batterie
- Fabrication de boîtier de contrôle
- Réseaux sans fil et filaire
- Vente et réparation informatique

Sans frais 1 888 312-0444
URGENCE 24H/7JOURS 418 248-0444

www.autoplace.ca

**REMORQUAGE
24 HEURES**

GARAGE CORRIVEAU MARIO TECH

<input type="checkbox"/> Freins	<input type="checkbox"/> Silencieux
<input type="checkbox"/> Pneus	<input type="checkbox"/> Vidange d'huile
<input type="checkbox"/> Suspension	<input type="checkbox"/> Air climatisé
<input type="checkbox"/> Mise au point	<input type="checkbox"/> Autre

2, boul. Taché Ouest
 Montmagny Qc G5V 3A1
 ☎ **418-248-3634**
MARIO THÉBERGE PROPRIÉTAIRE

Lucie Lachance

NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIQUE

88, chemin des Prairies Ouest
 St-François-de-la-Rivière-du-Sud
 G0R 3A0

Téléphone : 418 259-1300
 Téléc. : 418 259-2101
 Llachance@notarius.net

UN RESTO
 Qui offre:

- Déjeuners jusqu'à midi
- Commandes pour emporter
- Des menus du jour
- Une salle jusqu'à 50 personnes

Tél. Resto: 418-259-7704

L'ARRÊT-STOP, c'est

UN DÉPANNÉUR
 OÙ ON PEUT:

- Obtenir du café frais chaque jour
- Faire le plein d'essence
- Acheter sa carte cellulaire
- Se procurer de la bière froide et du vin

Tél. Dép. : 418-259-7515

OUVERT TOUS LES JOURS DE 6H À 23 H
 200, route St-François, Berthier-sur-Mer

Le chef Jean Soulard sera au CFA

Le chef Jean Soulard sera au CFA dans le cadre de la 30^e Expo-conférence qui se tiendra le 2 février prochain.

Le Centre de formation agricole Saint-Anselme (CFA) accueillera donc le chef et conférencier bien connu, monsieur Jean Soulard. C'est sur le thème « De la terre à la table, par la qualité et l'innovation » que Jean Soulard entretiendra les participants.



Ambassadeur de la cuisine québécoise et canadienne, **Jean Soulard** parcourt les continents pour des festivals

et des promotions afin de promouvoir ce à quoi il croit le plus : La cuisine à travers l'humain. Cuisinons simplement, avec des ingrédients qui sont autour de chez nous, produits par des artisans consciencieux. Cuisinons en nuance, cuisinons heureux, car, finalement, il n'y a qu'une seule cuisine : *LA BONNE*.

Conférence sur l'acériculture

Une conférence de monsieur Joël Boutin, conseiller en acériculture et enseignant au CFA est aussi à l'horaire d'Expo-conférence 2018. Les acériculteurs sont donc invités à cette présentation gratuite sur le thème « Haut niveau du vacuum, bon mais à quel prix? »

Une programmation complète

Outre les conférences, le Salon des nouvelles technologies en agriculture, les kiosques d'information des intervenants du monde agricole, les rencontres d'information sur l'admission et le brunch-conférence seront de retour.

La programmation complète est d'ailleurs disponible au www.cfastanselme.com et sur la page Facebook du CFA. Il est aussi possible d'acheter les billets de brunch en prévente au coût de 13\$ taxes incluses (14\$ taxes incluses à l'entrée) en téléphonant au 418 885-4517.

Source : Gilles Laverdière
Centre de formation agricole de Saint-Anselme



Entrepreneur? Auto-constructeur?

GHISLAIN VÉZINA

Entrepreneur électricien
Industriel - commercial - résidentiel



Magasin de matériel électrique

418 234-1360
3, du Bassin Sud, Montmagny - Cell. : 418 234-6897

En électricité et chauffage, ici vous trouvez vos produits.



VOTRE EMPLOI
on y travaille ensemble

- Recherche d'emploi
- Orientation de carrière
- Coaching de carrière
- Service de placement



C.a.R.e.
Centre d'aide et de recherche d'emploi
MONTMAGNY - L'ISLET

Montmagny | Saint-Fabien-de-Panet
Saint-Pamphile | Saint-Jean-Port-Joli

418 248-9559
1 877 337-9559
lecare.ca  

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE



ON EST LÀ.

PROMUTUEL
ASSURANCE  

1 888 265-7940
promutuelassurance.ca

Les messes de février dans les trois paroisses

Le service d'animation pastorale informe la communauté chrétienne de l'horaire des messes et célébrations de la parole pour le mois de février dans les paroisses de Berthier-sur-Mer, Saint-Pierre et Saint-François.

4 février Messe dans les 3 paroisses

Berthier 11 heures

Saint-Pierre 9 heures

Saint-François 10 h 30

11 février

Célébration de la Parole

Berthier 11 heures

Messes

Saint-Pierre 9 heures

Saint-François 10 h 30

18 février Messe dans les 3 paroisses

Berthier 11 heures

Saint-Pierre 9 heures

Saint-François 10 h 30

25 février

Pas de messe à Saint-Pierre et Saint-François

Messe

Berthier 11 heures

Ces informations vous sont transmises gracieusement par votre service d'animation pastorale. ☺

Source: Nicole Gendron



Autobus L.S.B.C. inc.
ÉCOLIERS

10, chemin des Prairies Est
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél. et fax: 418 259-7140
autobuslsbc@videotron.ca



LES FONDATIONS
B.A.F.

9191-4333 Québec Inc.

Bruno Forgues, propriétaire
Tél.: 418-259-2709
Télééc.: 418-472-0505
email: lesfondationsbaf@videotron.ca

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales

163, chemin St-François Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0

☎ 418-248-5622
📠 418-248-7071



GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS
174, 4^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5

- ◆ Pare-brise
- ◆ Expert collision automobile
- ◆ Débosselage • Peinture





GARANTIE NATIONALE



SOYEZ RECONNUS PAR VOTRE CLIENTÈLE GRÂCE À UNE IMAGE CORPORATIVE RECHERCHÉE

CREDO
création • impression • affichage
1010, rue Renault, Lévis QC G6Z 2Y8

CONCEPTION
WEB
SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE
AFFICHAGE GRAND FORMAT
IMPRESSION OFFSET ET NUMÉRIQUE
KIOSQUE

visitez notre site web
www.impressionscredo.ca
pour en savoir plus sur nos services



La période d'inscription pour l'année scolaire 2018-2019

Il est temps d'inscrire votre enfant à la FrancoLièrre.

La période d'inscription pour l'année scolaire 2018-2019 se déroulera entre le 1^{er} et le 16 février 2018.

Pour l'admission au service Passe-Partout [4 ans] : l'enfant doit être né avant le 1er octobre 2014 (doit avoir 4 ans avant le 1er octobre 2018) et toute nouvelle admission au préscolaire [5 ans] ou au primaire, vous aurez besoin de présenter les documents suivants :

- L'original du certificat de naissance (grand format)*
- Une preuve de résidence au Québec en fournissant une copie d'une des pièces suivantes où se retrouve votre adresse actuelle :
 - Permis de conduire de l'un des parents;
 - Compte de taxes scolaires ou municipales;
 - Compte d'Hydro-Québec;
 - Tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental.

* Une copie du dernier bulletin scolaire (pour une inscription au primaire)

Pour de plus amples renseignements, contactez le secrétariat de l'école La FrancoLièrre au numéro 418-259-7762, poste 4100. ☎

Source : Jocelyne Roy, secrétaire d'école
École intégrée Notre-Dame-de-l'Assomption / La FrancoLièrre



Bernard Généreux
Député fédéral
MONTMAGNY - L'ISLET - KAMOURASKA - RIVIÈRE-DU-LOUP

bernard.genereux@parl.gc.ca
1-855-881-9876



Des prix en histoire

Des prix en histoire ont été remportés par les élèves du collège Dina-Bélanger.

Parmi ces élèves, **Anthony Lauzier de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud** s'est mérité un prix de 25\$ pour avoir parfaitement reproduit un moule à sucre d'érable. Ce qui équivaut à la 2^e position dans la catégorie de reproductions d'objets usuels et divers.

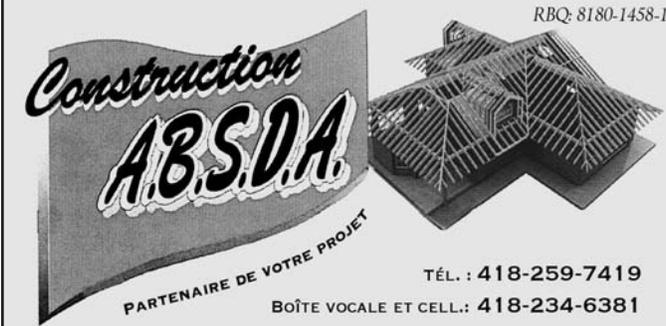


Onze participants de 4^e secondaire du Collège Dina-Bélanger de Saint-Michel-de-Bellechasse ont vu leurs créations exposées tout l'été au Musée des Plaines d'Abraham à Québec.

L'enseignante en histoire, Mme Isabelle Lambert, se dit stupéfaite de l'implication exceptionnelle de ces jeunes et entreprendra, pour la 4^e année consécutive, ce beau projet de reproduction d'objets qui ont marqué notre histoire.

Plusieurs écoles secondaires ont participé au concours de reproductions d'objets historiques et les élèves de Dina ont remporté de nombreux prix. ☎

Source : Collège Dina-Bélanger



Construction
A.B.S.D.A.
PARTENAIRE DE VOTRE PROJET

RBC: 8180-1458-14

TÉL. : 418-259-7419
BOÎTE VOCALE ET CELL.: 418-234-6381

ANDRÉ BLAIS ET SOLANGE DRAPEAU PROP.
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL • AGRICOLE
SOLANGEDRAPEAU@HOTMAIL.COM



FRÉCHETTE
Ford

195, boulevard Taché Ouest, Montmagny
418 248-2900 . www.frechetteford.com

Chez Fréchette Ford, nous avons;

- UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
- DE LA TRANSPARENCE
- UN SERVICE PERSONNALISÉ
- UNE AMBIANCE CHALEUREUSE
- UN ENVIRONNEMENT SANS PRESSION
- UNE ÉCOUTE ATTENTIVE DE VOS BESOINS

CHEZ NOUS, VOUS ÊTES CHEZ VOUS!

					
Francis Fréchette Président	Benoit Lévesque Directeur des ventes	Stéphane Bernier Conseiller aux ventes	Simon Boulet Conseiller aux ventes	Richard Dutil Conseiller aux ventes	Caroline Pageau Directrice financière

Un tournoi disputé sous un redoux de janvier

La 16^e édition du Tournoi Hockey Saint-François dont tous les profits sont allés aux Loisirs Saint-François a attiré six équipes qui ont pris plaisir à disputer du hockey sur une glace difficile en raison du redoux du samedi 27 janvier.

Ce reportage-photos vous est livré grâce à l'oeil de notre photographe-maison, Jean Dominique Rousseau. ☉

Poursuivez le visionnement du reportage-photos sur
www.echosf.org/sport-loisirs/



Transport Adapté
 « Vieux Quai »

C'est pour vous, pensez-y!
418 • 291 • 0056



- SERVICES VARIÉS DE GESTION D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'EAU
- ANALYSE D'EAU
- SUIVIS D'ANALYSES
- REMISE AUX NORMES
- DÉSINFECTION DE TUYAUTERIE
- FORMATION D'ÉCHANTILLONNAGE
- PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES ÉQUIPEMENTS
- REMPLACEMENT DES OPÉRATEURS MUNICIPAUX

1-581-985-6544 (SANS FRAIS)

TECHNICIENS QUALIFIÉS EN GESTION DE L'EAU RECONNUS PAR LE MINISTÈRE (MDDELCC)



R.B.Q.: 2314-4926-84

**Forage J. & R.
 Cloutier inc.**

- FORAGE DE PUIITS ARTÉSIENS
- HYDRO-FRACTURATION
- VENTE ET INSTALLATION DE POMPES

676, ch. St-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) G0R 3A0

Tél: 418 259-7490 • Cell: 418 241-8024 • Fax: 418 259-7673

• E-mail: clujoc@globetrotter.net



Boulet
 Encans Boulet inc.

Alfred Boulet

564, chemin Rivière-Sud
 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 (Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086
 Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

Monyvill enr.

R.B.Q.: 8343-3219-14

Yvon Montminy, propriétaire

- Excavation • Terrassement
- Service de Pelle & Multi Terrain
- Marteau hydraulique
- Installations Septiques
- Séchoir à bois • Caméra de drain
- Compost Certifié



Téléphone: 418 259-2635 Cellulaire: 418 241-8488 yvonmont@globetrotter.net
 462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

SAQ
AGENCE

Servi *express*

BIÈRES ARTISANALES

CORSAIRE MICROBRASSERIE

ARCHIBALD

LES 2 FRÈRES

UNIBROUE



OUVERT TOUS LES JOURS
dès 6 heures

Mireille et Luc
pour vous servir

418•259•1234

ESSENCE DIESEL D'HIVER 335, ch. St-François Ouest, Saint-François

HORAIRE AUTOMNE - HIVER

Changements
des heures de fermeture

Jeudi.....21 heures

Vendredi22 heures

Samedi22 heures

Dimanche, lundi, mardi

et mercredi.....21 heures

La Classique hivernale 2018 : Un match prisé par les 35 ans et plus

La Classique hivernale 2018, un match de hockey des plus amicales pour les 35 ans et plus s'est joué en moins de 65 minutes sous un - 18°C avec un ressentie de -23°C le vendredi 26 janvier sur la patinoire extérieure des Loisirs.

 par Raynald Laflamme

Réservé aux 35 ans et plus, le match a tout de même permis à de jeunes forces vives de sauter sur la glace entre les deux premières de hockey. C'est donc 21 joueurs qui ont endossé le chandail des Bleus, 10 joueurs d'avant et un gardien, et des Rouges, 9 avants et un gardien.

Le match s'est joué à vive allure, l'arbitre ne sifflant que pour les buts marqués. Le tableau indicateur électronique et la musique entre les buts comptés et les mises au jeu donnaient à la rencontre une certaine allure.

Le match

Premier à s'inscrire au tableau, les Rouges n'auront jamais laissé l'avance à leur adversaire. Plus rapides, ils ont enfilé 4 buts dès la première période qui s'est terminée par un pointage de 4 à 1.

La courte pause, le temps aux équipes de changer de côté, n'a pas ralenti l'élan des Rouges. Ils ont déjoué le gardien adverse trois fois à nouveau pour un seul but marqué par les Bleus. À la fin de la 2e période, Rouges 7 – Bleus 2.

Les Bleus ont connu un regain d'énergie en comptant les deux premiers buts de la 3e période. Mais les Rouges ont répliqué avec eux-aussi deux buts dont un dans la dernière minute du match.

Score final : Rouges 9 – Bleus 4. 



Un rêve qui pourrait devenir réalité...

À GAGNER



LA MAISON
FONDATION
MAURICE TANGUAY
pour les enfants handicapés



UNE PRÉSENTATION DE Mercedes-Benz de Québec

OU

500 000\$
EN ARGENT

** Au profit du camp de jour**

**EN VENTE AU BUREAU MUNICIPAL
& AU DÉPANNEUR SERVI-EXPRESS**

**10\$ POUR
3 CHANCES**



Municipalité
Saint-François
de-la-Rivière-du-Sud



Les enfants
vous remercient
de votre support!

Fondation
MAURICE TANGUAY
pour les enfants handicapés



SOUPER CABANE À SUCRE

Samedi le 17 mars 2018 à 18 h

25.00\$ adulte

10.00\$ enfant

Gratuit 5 ans et -



Repas chaud canadien

Traiteur : Restaurant 51

- Soupe aux pois
- Betteraves
- Salade de chou
- Ragoût de boulette et poulet
- Fèves aux lards
- Saucisse
- Jambon
- Patates jaunes
- Pâté à la viande
- Pouding chômeur

Soirée en musique avec La famille Laflamme et Cie

** Tîre sur neige et bar sur place **

POINT DE VENTE :

- **Bureau municipal**
- **Dépanneur Servi Express**
- **Auprès des membres du comité**
(*Jean-Pierre Laflamme, Mélanie Gendron,
Patrick Laliberté, Isabelle Collin, Nadia Bouffard,
Marie-Ève Damphousse, Anne-Marie Bonneau
et Audrey Jean*)

La soirée aura lieu au :

Centre des loisirs

567, Ch. Saint-François Ouest

Ouverture des portes : 16 h 00

Service du repas : 18 h 00

Information et réservation :

418-259-7228 # 202

loisirs@stfrancois.ca

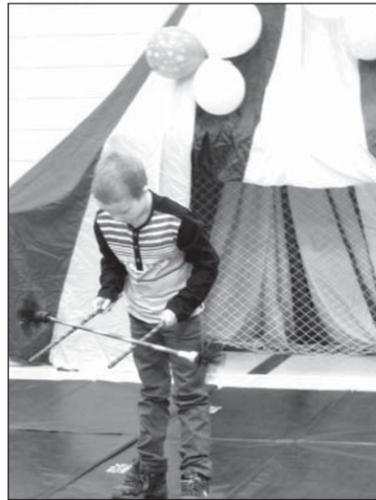
www.stfrancois.ca



Sous le plus petit chapiteau du monde

par Thomas Théberge et Mathias Gendron

C'est sous le thème du cirque que les élèves ont été accueillis au Service de garde à leur retour à l'école après le congé des Fêtes. Des décors ont été réalisés par les éducatrices. Les activités sont en lien avec ce thème pour les prochaines semaines.



Les journées de la persévérance scolaire

par Thomas Théberge et Mathias Gendron

Du 13 au 17 février, c'est la semaine de la persévérance scolaire. Ces journées visent à sensibiliser les élèves, les parents, les enseignants et la communauté à l'importance de soutenir les jeunes dans leurs efforts et leur réussite scolaire. À l'école, une attention spéciale sera accordée pour faire cette promotion durant cette semaine. Les élèves seront amenés à porter fièrement le ruban vert et blanc, symbole de l'événement.

Projet des 6^e année

par Laurence Buteau et Léanne Picard

Quelques semaines avant Noël, lors d'un projet d'écriture en classe, madame Vicky, l'enseignante de 6^e année, a proposé à ses élèves d'écrire un conte de Noël pour les maternelles. Ceux-ci ont accepté d'accomplir cette tâche. Ce fut un gros succès et les jeunes ont bien appréciés ces histoires fantastiques. Même que les grands veulent y retourner pour leur rendre visite! Merci à nos grands de 6^e année et aux élèves des deux maternelles pour avoir été de bons spectateurs.



Le Noël à l'école... en pyjama

par Darick Guimont-Boulet et Sophie Forgues

Pendant cette formidable journée du 22 décembre, les élèves et les professeurs étaient en pyjama. C'est toujours bien drôle de se retrouver en pyjama à l'école. Au début de la journée, les élèves étaient dans leur classe avec leur enseignante. Ils ont fait un échange de cadeaux et différents jeux. Puis, après le diner, ils ont fait un bingo. Les gagnants ont eu la chance d'aller réclamer leur prix au secrétariat. Après, tous se sont rassemblés au gymnase. Par groupe, les élèves étaient placés en cercle par classe. La musique était au rendez-vous. Tout le monde chantait. Ils étaient prêts pour faire l'activité du cadeau musical avec des mitaines à four. C'était bien rigolo! Ce fut une excellente journée!



Lecture avec la première année

par Laurence Buteau et Léanne Picard

Encore cette année, les élèves de 6^e aident les 1^{re} année pour améliorer leur fluidité en lecture. Ils leur font lire de petits livres, des mots, des phrases, des syllabes. Une fois par semaine, ceux-ci se réunissent dans la classe de madame France pour faire cette tâche. C'est vraiment un excellent travail d'équipe.

Entrevue avec Sandra Roy

par Benjamin Émond et Juliette Blais

Sandra exerce le métier d'éducatrice en service de garde à notre école tous les midis. Pour accomplir ce travail, elle doit superviser les élèves, chauffer leur repas et les surveiller dans la cour d'école. Elle travaille depuis le début de l'année que dans notre école. Elle est responsable des élèves de 2^e et 3^e année. Elle a choisi ce métier, car elle aime les enfants. Elle adore les voir heureux. Elle déteste devoir faire de la discipline. Ce qu'elle aime le plus en travaillant dans une école, c'est d'avoir une bonne équipe et de bons élèves.

Elle est native de Baie-Comeau. Elle aime faire de la moto et voyager. Elle a deux filles, elles ont 1 an et 3 ans. Dans ses temps libres, elle aime jouer dehors avec ses enfants et cuisiner. Merci de votre bon travail!



Visite à la maternelle par les pompiers de Saint-François

par Thomas Théberge et Mathias Gendron

Avant le congé de Noël, les pompiers de St-François sont venus visiter les élèves des deux maternelles de notre école. Les élèves étaient fiers de les voir. Ils ont parlé de leur métier et de leur fameux camion. Les pompiers ont offert à chaque élève un jeu de Monopoly Junior. Les élèves étaient vraiment contents. Certains nous ont même dit qu'ils avaient joué pendant le congé des Fêtes. Merci pour ce si beau cadeau. C'est une visite qui est toujours très appréciée de nos amis de 5 ans.



2018 février

Au fil des jours

dimanche

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi



4

Semaine du développement international

5

Réunion du conseil

6

Réunion des Fermières 13h30

7

Saint-Valentin
FADOQ
Dîner de la Saint-Valentin
Arrêt-Stop 11 h

8

Messe
Chapelle des Prairies
19 h
Notre-Dame de Lourdes

9



Bac bleu

10

11

Semaine de la relève coopérative

12

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28



SAINT-VALENTIN!



Soyez prudents!



RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 8 janvier 2018, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ASSERMENTATION POUR LE SIÈGE #1

La Loi sur les Élections et les Référendums dit que le président d’élection doit assermenter les nouveaux élus dans les 30 jours qui suivent la proclamation. Suivant cette directive, les élus sans opposition devaient être assermentés avant le 6 novembre à 23 :59. Par contre, étant donné que M. Bélanger n’a malheureusement pu être assermenté, nous avons dû retourner en période de mise en candidature. Cette période a pris fin le vendredi 22 décembre dernier à 16h30 et une seule candidature a été déposée, c’est celle de madame Huguette Blais.

Madame Blais a été assermentée le 22 décembre 2017 à 16h30 par le président d’élection. Par contre, dans le but qu’elle puisse porter serment devant public, nous allons procéder à une deuxième assermentation, mais c’est celle du 22 décembre qui reste officielle.

C’est donc, aujourd’hui lundi le 8 janvier 2018 que l’élue au siège #1 porte-serment devant vous:

Madame Huguette Blais déclare, à nouveau sous serment, qu’elle va exercer la fonction de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d’éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

La nouvelle élue signe le document d’assermentation ainsi que monsieur Rémi Montminy Président d’élection.

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
 ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 2017

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 décembre 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
 APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 décembre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE POUR L’ADOPTION DU BUDGET 2018 DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017

Une photocopie du procès-verbal de la séance spéciale du lundi 18 décembre 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Proulx
 APPUYÉ par madame Chantal Blanchette
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance spéciale pour l’adoption du budget 2018 du lundi 18 décembre 2017 soit adopté tel que déposé.

REVENUS DECEMBRE 2017

Permis225,00

Fax.....	2,00
Loyers	2605,00
Location salle.....	170,00
Bar.....	613,05
Subvention chemin voirie.....	41 769,00
Local des jeunes.....	172,87
Recyclage de fer.....	2 333,30
Contrat déneigement 228.....	7 142,45
TOTAL.....	55 032,67

**PRÉSENTATION AUX ÉLUS DE LA SUITE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2017
TEL QU'ENTENDU À LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017.**

COMPTES PAYES DÉCEMBRE 2017

Gaudreau Environnement, collecte déchets nov. 2017.....	5600,98
Aquatech, opération eau potable et eau usée.....	9772,87
Transport Adapté vieux Quai, transport novembre 2017.....	416,12
Régie gestion Mauricie, enfouissement novembre 2017.....	5403,39
Buffet Louson, buffet 5 à 7 bénévoles.....	2242,01
Tetra Tech QI inc., hon. Prof. Projet 1 ^{re} rue, etc.....	5173,89
MRC de Montmagny, formation Loi 122.....	400,00
Garage Gilmyr, réparation camion Freightliner.....	2641,51
Toromont, pièces camions et excavatrice.....	1584,23
Journal l'Oie Blanche, annonce terrain à vendre.....	24,50
Les Arts de la Scène, location équipement (soirée de fille).....	63,82
Nadège Couture, professeur cours de violon.....	290,00
Wurth, pièces équipements.....	174,76
Ferme Horticole Lajoie, certificats cadeaux.....	500,00
Ciment Québec, sable et sel 12%.....	2850,26
Les Entreprises Gilbert Cloutier, location pelle (débimètre).....	1442,94
Gaétan Bolduc & Ass., installation débimètre.....	1540,75
VT-0, produits sanitaires (Maison Paroisse).....	207,08
Praxair, oxygène + location réservoir.....	1122,40
Alphonse Lamonde inc., réparation chauffage (Maison Paroisse).....	266,17
Propane GRG, propane Caserne incendie.....	228,77
Boulons et Écrous AM, boulons, rondelles Garage.....	134,37
Pneus André Ouellet, réparation crevaison excavatrice.....	149,78
Service d'Équipements GD, vibreur 12v camion Ford.....	1033,63
MS2Contrôle inc., prise courant 4-chemins, démarreur étangs.....	400,77
Sandra Proulx, remb. facture 5 à 7 bénévoles.....	15,45
Caroline Guimont, remb. facture Loisirs + déplacement 60km.....	56,81
Véronique Noël, remb. factures Loisirs et Halloween.....	69,14
Le Miel des Prairies, 2 paniers cadeau 5 à 7 bénévoles.....	50,00
Ferme Boulet, 1 panier cadeau.....	25,00
La Miellée de la Rivière-du-Sud, 2 emballages cadeau.....	30,00
François Morin, remb. facture SAAQ, déplacement 156km.....	297,17
Canadian Tire, pièces équipement, ampoules sapin Noël.....	213,68
Produits Sanitaires Unique inc., produits usine d'eau potable.....	91,76
CDTEC Calibration, étalonnage du détecteur d'ozone.....	1621,16
Suez Treatment Solutions Canada, valve (usine d'eau potable).....	272,04
Garage Minville inc. boulon camion Ford.....	5,47
Bossé et Frère inc. pièces tracteur.....	55,45
Spécialité Moteurs Berthier inc., pompe équipement.....	22,94
Transport Noly inc., transport colis.....	23,00
Air Liquide Canada, oxygène et acétylène (Garage).....	11,38
Philippe Gosselin & Ass.	
951,4 litres à 0,7741 huile chauffage M. Paroisse.....	846,76
793 litres à 0,7741 huile chauffage Loisirs.....	705,78
573,8 litres à 0,7741 huile chauffage Garage.....	510,70
2682,8 litres à 1,01 diésel.....	3114,95
Tardif Electronique inc., achat TV salle du conseil.....	1118,60
Gaétan Bolduc & Ass., surpresseur Hibon (ass. des eaux).....	12642,64
BuroPlus, papeterie.....	83,05
Groupe CCL, feuilles procès-verbaux.....	665,86

●	Bossé et Frère, roue tracteur	2115,54
●	CDTEC Calibration, détecteur de fuite d'ozone.....	3654,48
●	Toromont, pièces équipements.....	310,71
●	UBA, soude caustique (usine d'eau potable).....	9386,46
●	Ciment Québec, 21,86tm à 26\$ pierre et sel 6%.....	653,48
●	Everest Automation, enregistreur sur débitmètre (usine d'eau).....	4154,05
●	Communications Imago inc., nouveau site internet.....	9096,71
●	Philiat Blais & Fils,	
●	2½ hrs à 200\$ location nacelle + transport 95\$	
●	7¼ hrs à 110\$ location pelle Hitachi + transport 80\$	
●	2½ hrs à 150\$ location pelle marteau	
●	2 hrs à 80\$ location camion	
●	2 voyages pierre 0-¾ à 265\$#.....	2917,51
●	Praxair, 2251m³ à .3142 oxygène usine d'eau potable	828,20
●	Supérieur Propane, location cylindre.....	4,60
●	Pages Jaunes, publicité.....	115,03
●	Propane GRG, 667,8 litres à 0,5290 propane Caserne	428,06
●	L'Arrêt Stop, essence camion incendie	49,99
●	Monyvill enr.,	
●	14½ hrs à 81\$ déneigement trottoirs	1174,50
●	888m³ neige à 0,90\$	799,20
●	1 hre « trailer bouteur »	75,00
●	Sebeci, sel en vrac.....	7417,88
●	Ministre des Finances, renouvellement permis boisson	602,75
●	Jocelyne Noël, entretien bureau décembre 2017	120,00
●	Aréo-Feu, adaptateur service incendie.....	287,26
●	Sylvain Lemieux, remb. cellulaire décembre 2017	25,00
●	Les Alarmes Clément Pelletier, contrat service Loisirs	206,96
●	Vigneault Montmagny, crampon.....	12,64
●	Macpek, pièces équipements	226,22
●	Pneus André Ouellet 2000, crampons tracteur.....	612,79
●	Bossé et Frère inc., pièce gratte	643,86
●	Ville de Montmagny, remplissage bouteille service incendie.....	14,38
●	St-François Pharma, eau déminéralisée.....	16,36
●	MRC de Montmagny, vidange fosse supplémentaire	294,00
●	Agat Laboratoires, analyses eau potable et eau usée	427,71
●	Philippe Gosselin & Ass.,	
●	1874,9 litres à 0,7721\$ huile chauffage M. Paroisse.....	1664,39
●	1545,3 litres à 0,7721\$ huile chauffage Loisirs.....	1371,80
●	665,5 litres à 0,7721\$ huile chauffage Garage	590,77
●	398,2 litres à 1,027 diesel	4719,37
●	FQM, envois Dicom (eau potable, eau usée, piscine, autres).....	918,44
●	Dépanneur Servi Express, essence et divers	
●	Service incendie.....	14,69
●	Voirie.....	353,76
●	Carte cadeau soirée bénévoles.....	50,00
●	Souffleur Loisirs	16,41
●	La Coop. Riv. du Sud, matériel divers	
●	Service incendie.....	90,91
●	Usine d'eau potable	40,16
●	Embellissement.....	70,74
●	Loisirs	304,31
●	Maison de la Paroisse	19,81
●	Voirie.....	101,99
●	Pièces d'Autos Carquest, pièces équipements.....	627,92
●	Pièces d'Autos GGM, pièces équipements.....	112,57
●	Tenco inc., pièces pelle retrocaveuse	674,97
●	Alphonse Lamonde inc., réparation fournaise Garage municipal.....	674,58
●	Ministre Revenu Québec, remise de décembre 2017.....	258,69
●	Revenu Canada, remise de décembre 2017	7706,23
●	CARRA, remise de décembre 2017.....	2855,97
●	Hydro-Québec, électricité	
●	Compteur d'eau St-Pierre	417,73
●	Compteur d'eau St-Pierre	29,86

Usine d'eau potable	5096,70	
Poste surpresseur St-Pierre.....	120,38	
Pav. Bédard.....	77,55	
Climatisation Loisirs.....	88,33	
Centre des Loisirs.....	1263,95	
2, 5° rue Est.....	62,51	
Eclairage public.....	793,71	
Poste ass. village.....	4206,33	
Parc Olivier Tremblay.....	62,47	
Poste ass. Morigeau.....	419,25	
Enseigne 4-chemins.....	30,07	
Garage.....	599,26	
Caserne incendie.....	430,26	
Maison Paroisse.....	875,00	14155,63
Vidéotron,		
Usine d'eau potable.....	103,06	
Bureau municipal.....	273,54	
Garage.....	98,14	
Surpresseur St-Pierre.....	32,66	
Loisirs.....	137,19	644,59
Bell Mobilité, bureau, garage, Loisirs.....		330,19
Visa, boisson, épicerie, permis boisson etc.....		770,90
Hydro-Québec, électricité		
Usine d'eau potable.....	6811,82	
Clignotants école.....	41,34	
Éclairage public.....	820,09	7673,25
Bell Mobilité, bureau, garage, Loisirs.....		330,19
Vidéotron,		
Bureau.....	279,47	
Garage.....	98,14	
Usine d'eau potable.....	100,44	
Surpresseur St-Pierre.....	32,66	
Loisirs.....	137,34	648,05
Visa, surfaceuse, local jeunes, bar, soirée bénévoles, etc.....		3194,96
Philiias Blais & Fils, déneigement poste des eaux usées Morigeau.....		569,13
Transport Guy Hamel, lames au carbure.....		6128,17
Experts Camions Lévis, pièces équipements.....		590,14
Nortrax Québec inc., pièce Garage.....		491,29
Poste Canada, envoi journal l'Écho + info Loisirs.....		249,61
René Samson, ampoules, photo cell., Garage.....		193,90
Transport Adapté Vieux Quai, transport décembre 2017.....		229,01
TOTAL.....		172 336,16

ATTENDU QUE des comptes à payer de décembre 2017 ont été payés avant qu'ils soient présentés aux élus ;

ATTENDU QUE le directeur général avait obtenu, par voie de résolution (No 205-2017), l'autorisation du Conseil municipal afin de procéder ainsi ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes de décembre 2017

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE L'IMPOSITION DES TAXES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES POUR 2018

À la séance régulière du 4 décembre 2017, un avis de motion a été présenté afin de pouvoir, ultérieurement, adopter par règlement les taux d'imposition des taxes pour l'exercice financier 2018. Le budget 2018 étant adopté, il est maintenant le temps d'officialiser le tout par voie de règlement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Muni-

palité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et il est, par le présent règlement, statué et ordonné sujet à toutes approbations requises par la Loi, ce qui suit :

RÈGLEMENT NO 252-2018

Règlement décrétant les taux de l'imposition des taxes foncières ainsi que les tarifs des services pour l'année 2018

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018 a été déposé le 18 décembre 2017 et a été adopté le même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du lundi 4 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2018 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite Municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

1. Qu'une taxe foncière générale de quatre-vingt-deux sous (0,82\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2018 et prélevée pour l'année fiscale 2018 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale et autres.
2. Qu'une taxe foncière générale de douze sous (0,12\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2018 et prélevée pour l'année fiscale 2018 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins du service de la sécurité publique qui comprend la police, les premiers répondants et la protection incendie.
3. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige» règlement No 142-1995 et amendé par la résolution No 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans les secteurs délimités. Un montant de cent dix dollars (110,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2018, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
4. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la Municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
5. Qu'une taxe de compensation au montant de cent huit dollars (108,00\$) par bac vert (bac à déchets) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des conteneurs à la place de bacs verts (bacs à déchets) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:

½ verge cube = 1 bac vert

Donc, les propriétaires qui ont des conteneurs de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS VERTS	PRIX PAR BAC VERT	TOTAL
Conteneur 1 v.c.	2	108,00	216,00
Conteneur 2 v.c.	4	108,00	432,00
Conteneur 3 v.c.	6	108,00	648,00

Conteneur 4 v.c.	8	108,00	864,00
Conteneur 5 v.c.	10	108,00	1 080,00
Conteneur 6 v.c.	12	108,00	1 296,00
Conteneur 7 v.c.	14	108,00	1 512,00
Conteneur 8 v.c.	16	108,00	1 728,00

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
6. Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-six dollars (56,00\$) par bac bleu (bac pour récupération) soit imposée:
- A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité;

pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.

- F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des conteneurs à la place de bacs bleus (bacs pour récupération) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:

$\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac bleu

Donc, les propriétaires qui ont des conteneurs de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS BLEUS	PRIX PAR BAC BLEU	TOTAL
Conteneur 1 v.c.	2	56,00	112,00
Conteneur 2 v.c.	4	56,00	224,00
Conteneur 3 v.c.	6	56,00	336,00
Conteneur 4 v.c.	8	56,00	448,00
Conteneur 5 v.c.	10	56,00	560,00
Conteneur 6 v.c.	12	56,00	672,00
Conteneur 7 v.c.	14	56,00	784,00
Conteneur 8 v.c.	16	56,00	896,00

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
7. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent soixante-neuf dollars et soixante et un sous (169,61\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout (AIDA).
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de trente-deux dollars et quarante-neuf sous (32,49\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
- C) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.
- D) Qu'une taxe de compensation au montant de quarante et un dollars et cinquante-deux sous (41,52\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- E) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- F) Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous, six dixièmes, quatre centièmes et six millièmes (0,20646\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2018 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.

- G) Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous, neuf dixièmes, huit centièmes et sept millièmes (0,03987\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2018 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
 - H) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2018 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
 - I) Qu'une taxe foncière spéciale de cinq sous, sept dixièmes et six centièmes (0,0576\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2018 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
 - J) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2018 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
8. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- B) Qu'une taxe de compensation au montant de deux cent huit dollars (208,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
- C) Qu'une taxe foncière spéciale de un sou, sept dixièmes, cinq centièmes et huit millièmes (0,01758\$) par cent dollars d'évaluation, soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2018 et prélevée pour l'année fiscale 2018 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
- D) Qu'une taxe foncière spéciale de un sous, neuf dixièmes, sept centièmes et quatre millièmes (0,01974\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2018 et prélevée pour l'année fiscale 2018 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.

9. Tarif par «bâtiment» ou «résidence isolée» pour la vidange des boues des installations septiques.

Bâtiment	Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.
Résidence isolée	Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. M-15.2).

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par «bâtiment» ou «résidence isolée» (tel que défini ci-haut) non desservi par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de cent deux dollars (102\$) pour une occupation permanente et de cinquante et un dollars (51,00\$) pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Montmagny concernant la gestion des boues des installations septiques.

ARTICLE II

- 1.- Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1er avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1^{er} avril, 1er mai, 1er juin, 1er août, 1^{er} septembre et 1er octobre de l'année en cours.
- 2.- Qu'un intérêt au taux de dix-huit pour cent (18%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS.

Nous avons reçu, de la MRC, des demandes de modification à apporter à nos règlements municipaux concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Les modifications doivent être adoptées au plus tard le 15 février prochain.

Pour être en mesure d'adopter un règlement, la Municipalité doit présenter, par voie de résolution, un avis de motion.

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'un avis de motion est présenté à l'effet que, lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, le règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics sera modifié afin de l'uniformiser dans toutes les municipalités pour que les forces policières puissent intervenir partout de la même façon.

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2018

Le mandat du garde-feu a pris fin le 31 décembre dernier. Il faut, par résolution, reconduire le mandat ou décréter une autre personne pour agir au nom de la Municipalité à titre de garde-feu.

Qu'est-ce qu'un garde-feu, c'est la personne qui autorise les feux à ciel ouvert et qui délivre les permis liés aux demandes. Sachez qu'une personne qui n'obtient pas de permis de brûlage peut se voir mise à l'amende et être tenue responsable des dommages si propagation.

À titre informatif, c'est M. Jacques Théberge qui agissait dans les années passées comme garde-feu municipal.

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Théberge agit à titre de garde-feu depuis quelques années déjà et que les citoyens ainsi que la Municipalité sont satisfaits de ses services ;

CONSIDÉRANT QU'il est le mieux placé pour connaître tous les règlements ainsi qu'interdiction liée aux feux à ciel ouvert ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Théberge est intéressé à continuer d'agir en tant que garde-feu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud reconduit le mandat de M. Jacques Théberge à titre de garde-feu municipal pour une période d'un (1) an.

QUE ce mandat débute dès maintenant.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU CHEF-POMPIER

Le mandat du chef pompier venant à terme en février prochain, la Municipalité doit décider si elle reconduit le mandat de M. Jacques Théberge.

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chef pompier est occupé par M. Jacques Théberge depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des services rendus par M. Jacques Théberge ;

CONSIDÉRANT QUE le principal intéressé, M. Jacques Théberge, est intéressé à continuer d'agir en tant que chef pompier pour le service incendie et des premiers répondants de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le mandat de chef pompier de M. Jacques Théberge soit reconduit pour un (1) an

QUE le mandat débute dès aujourd'hui

PROPOSITION DE SERVICES POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR L'OUVERTURE DE LA PHASE 2 DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE.

Nous avons reçu, dans les dernières semaines, les offres de services de trois (3) firmes pour les travaux d'études géotechniques pour l'ouverture de la troisième et de la quatrième rue de la phase 2 du développement domiciliaire.

Cette étude étant obligatoire pour ce genre de travaux, le devis a été élaboré conjointement entre la Municipalité et la firme d'ingénierie Tetra Tech, afin que les soumissionnaires invités puissent bien comprendre ce que nous attendions d'eux.

La soumission la moins élevée, et de beaucoup, est celle de LEQ à 4 400\$ taxes en sus.

Il faut donc maintenant, accepter cette soumission par résolution afin que les travaux puissent débiter sur-le-champ.

CONSIDÉRANT QUE cette étude est nécessaire à la production des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Laboratoires d'Expertises de Québec ltée (LEQ) est de loin la moins élevée des trois (3) soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE LEQ ont déjà fait ce genre de travail pour nous dans le passé et que la Municipalité a été satisfaite des services reçus ;

CONSIDÉRANT QUE LEQ sont en mesure d'exécuter les travaux dès maintenant;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité retienne les services de Laboratoires d'Expertises de Québec ltée (LEQ) pour l'étude géotechnique nécessaire à la préparation des plans et devis pour l'ouverture de la troisième et la quatrième rue du développement domiciliaire au montant de 4 400\$ taxes en sus.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (À TITRE INFORMATIF)

Nous avons reçu, du ministère de la Sécurité publique le montant estimé prévue pour 2018 pour les services policiers de la Sûreté du Québec. Pour cette année, le montant sera :

2018	2017	2016	2015	2014
148 576\$	137 325\$	129 379\$	151 154\$	147 295\$

C'est une hausse de 11 251\$ par rapport à 2017. Cette hausse s'explique, selon le ministère, par l'augmentation de notre richesse foncière uniformisée, par l'augmentation du coût moyen d'un policier de 6.25% et, pour certaines municipalités, l'augmentation du coefficient de neutralité.

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Depuis l'élection de novembre dernier, la Municipalité n'a pas de maire suppléant. Le rôle de maire suppléant est de pallier aux absences du maire. Ce mandat est valide pour un (1) an.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de maire suppléant depuis l'élection de novembre dernier ;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial pour la Municipalité d'avoir un maire suppléant qui peut pallier aux absences de monsieur le Maire;

CONSIDÉRANT QUE Conseil municipal a fait un tour de table et que le mieux placé pour prendre ce mandat a les connaissances et les disponibilités nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le principal intéressé est d'accord et a de l'intérêt pour le mandat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne M. Jean-Yves Gosselin comme maire suppléant pour un mandat d'un (1) an.

QUE cette nomination soit effective dès maintenant

REMPLAÇANT DU MAIRE À LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC DE MONTMAGNY

Comme dans le point précédent, le Conseil doit nommer un remplaçant pour siéger à la table des maires de la MRC. C'est aussi un mandat d'un (1) an.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas personne de mandaté pour siéger comme remplaçant du maire à la table des Maires de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Yves Gosselin agit déjà en tant que maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE M. Gosselin accepte ce mandat d'un (1) an ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne

M. Jean-Yves Gosselin comme remplaçant du maire à la table des Maires de la MRC de Montmagny lors d'absence de M. Frédéric Jean

QUE ce mandat d'un (1) an soit effectif dès maintenant.

PRIX DES TERRAINS

Avec l'ouverture imminente de la deuxième phase du développement domiciliaire, la Municipalité doit statuer sur le prix de vente de ses terrains pour 2018. À titre informatif, dans les dernières années, les terrains étaient vendus à 3,50\$/pieds carrés.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire vendre le plus de terrains possibles et qu'une augmentation n'aiderait en rien les ventes ;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé depuis plusieurs années est compétitif dans la région ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par madame Sandra Proulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de laisser, pour 2018, le prix de ses terrains à vendre à 3,50\$ le pied carré.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

Depuis quelques années, nous voyons une augmentation dans l'apparition de nouvelles souches ou dérivé de mauvaises herbes. Dans le but de pouvoir répondre adéquatement aux citoyens qui éprouvent de tels problèmes, la Municipalité nomme un inspecteur des mauvaises herbes tous les ans.

Avant l'élection de novembre dernier, c'était M. Fabien Gagnon qui occupait ce poste.

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Guy St-Pierre agit, depuis un an, comme homme d'entretien, pour le comité d'embellissement, des espaces fleuris de la Municipalité et qu'il connaît bien les mauvaises herbes;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur St-Pierre accepte ce mandat;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Proulx

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Jean-Guy St-Pierre pour agir à titre d'inspecteur des mauvaises herbes:

QUE le mandat d'un (1) an de monsieur St-Pierre soit effectif dès maintenant.

DÉSIGNATION DE L'INSPECTEUR AGRAIRE ET DE SES COMPÉTENCES MUNICIPALES

Que ce soit pour une bête mécontente pour une clôture mitoyenne, pour les fossés mitoyens, les fossés de drainage et découvert, les haies, etc, il doit y avoir une personne qui connaît les lois et peut aider les citoyens impliqués dans des querelles souvent évitables.

Pour ce faire, chaque Municipalité locale doit désigner une personne qualifiée pour essayer de régler les mécontentes dont il est question au paragraphe précédent ainsi qu'à la section IV de la loi sur les compétences municipales.

M. Vincent Rioux occupe avec succès cette fonction pour la Municipalité depuis quelques années.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la loi sur les compétences municipales (LOI62), la Municipalité doit désigner une personne pour l'application de l'article 36 de cette même loi ;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Rioux exerce ces fonctions avec succès pour la Municipalité depuis quelques années ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal désigne monsieur Vincent Rioux pour aider les citoyens à régler les mécontentes visées à l'article 36 de la loi sur les compétences municipales ;

QUE la rémunération et les frais admissibles de monsieur Vincent Rioux sont les suivants :

- Ouverture d'un dossier : 50\$
- Pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc) : 45\$/heure

- Déboursés divers (frais pour services professionnels – avocats, agronomes, ingénieurs, etc. – transmission de documents, etc : selon les coûts réels
- Frais de déplacement : 0,45\$/km

O.M.H. ST-FRANÇOIS / BUDGET 2018

La Société d’Habitation du Québec présente à l’O »M »H » de St-François-de-la-Rivière-du-Sud et à la Municipalité son budget 2018 pour fin d’approbation. En voici un résumé :

BUDGET 2018

REVENUS	183 931\$
DÉPENSES	
- Administration	27 194\$
- Concierge et entretien	47 870\$
- Énergie, taxes, assurances, sinistres	99 970\$
- Remplacement, amélioration	22 660\$
- Financement	84 949\$
- Services à la clientèle	15 702\$
Totales dépenses.....	298 345\$

REVENUS-DÉPENSES

183 931\$ - 298 345\$ = (114 414\$) déficit

Part assumée du déficit par la SHQ 90% 102 973\$

Part assumée du déficit par la Municipalité 10% 11 441\$

Est-ce que la Municipalité approuve le budget 2018 de l’OMH de St-François-de-la-Rivière-du-Sud?

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud adopte le budget 2018 qui lui est présenté pour l’office Municipal d’Habitation de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L’ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (À TITRE INFORMATIF)

Nous avons reçu, du ministère du Développement durable et de l’Environnement, un rapport sur les résultats de la Municipalité concernant les matières résiduelles éliminées.

Voici quelques-uns de nos résultats :

ÉLIMINATION RÉSIDENTIELLE MOYENNE

	2016	2017
KG/PERS/ANNÉE	394	370

ÉLIMINATION TERRITORIALE MOYENNE

KG/PERS/ANNÉE	398	370
---------------	-----	-----

Nous sommes en mesure de constater une très légère amélioration par rapport à l’an passé, mais rien pour se péter les bretelles. Lorsque nous comparons nos résultats avec les municipalités de notre groupe, nous pouvons faire mieux.

ÉLIMINATION RÉSIDENTIELLE MOYENNE	GROUPE		PROVINCE	
KG/PERS/ANNÉE	2016	2017	2016	2017
	324	317	281	267

ÉLIMINATION TERRITORIALE MOYENNE

KG/PERS/ANNÉE	431	427	495	473
---------------	-----	-----	-----	-----

Pour 2017, la subvention que la Municipalité va toucher est de 15 232.29\$ comparativement à 13 782.12\$ en 2016.

NOUVELLE TARIFICATION CONCERNANT L’ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

En lien avec le règlement numéro 116-1990 qui a été adopté en vue d’établir des tarifs d’honoraires lors d’émission de permis et de certificat, en janvier 2017, la grille de tarification avait été révisée et ajustée. Les prix qui ont été statués à ce moment sont justes et encore valides, par contre, pour ce qui est du prix pour une dérogation mineure, qui est de 50\$ pour un projet résidentiel et de 100\$ pour de l’agricole, commercial et industriel, nous sommes loin du compte.

Une dérogation mineure doit obligatoirement être publiée dans un journal local au moins 15 jours avant l'adoption par le conseil de ce dossier dérogatoire. Dans la grande majorité des cas, les demandeurs ont besoin de leurs permis pour hier. Nous ne pouvons donc malheureusement attendre pour publier l'avis dans le journal l'Écho. Nous devons publier le tout dans le journal l'Oie blanche et il nous en coûte près de 200\$ à chaque fois. À ce montant, nous devons ajouter le temps de préparation du dossier.

Donc, pour être en mesure de faire nos frais et d'éviter de faire payer toute la population pour ces dossiers, nous pensons que le montant pour les demandes de dérogation mineure que ce soit résidentiel, industriel, commercial, agricole et institutionnel, devrait passer à 250\$.

CONSIDÉRANT QUE la tarification actuelle pour les demandes de dérogation mineure ne reflète en rien les coûts réels ;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Proulx

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal statue que le prix pour une demande de dérogation mineure soit de 250\$.

Que ce tarif soit applicable pour les demandes pour un projet résidentiel, agricole, commercial, industriel et institutionnel.

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER SOUS JURIDICTION MUNICIPALE

Le ministère des Transports a consenti à la Municipalité une aide financière de 50 000\$ pour l'amélioration de ses chemins municipaux.

L'aide accordée était pour trois années financières soit :

20 000\$ pour l'exercice financier 2016-2017

20 000\$ pour l'exercice financier 2017-2018

10 000\$ pour l'exercice financier 2018-2019

Pour 2017, nous avons fait faire de la pulvérisation, de l'asphaltage mécanisé sur le chemin St-François Ouest ainsi que certains autres tronçons de la Municipalité. Nous avons aussi effectué des travaux d'amélioration sur les accotements de ces tronçons. En tout, nous avons déboursé 34 651.06\$ pour ces travaux exécutés à l'été 2017. Si la Municipalité approuve ces dépenses, elle va pouvoir recevoir l'aide financière de 20 000\$ accordée pour 2017-2018 et elle recevra le 10 000\$ restant en 2018 sans avoir besoin de refaire de demande.

Est-ce que le Conseil municipal approuve les dépenses d'amélioration du réseau routier local de la Municipalité?

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés sur les routes visées par l'aide financière ;

ATTENDU QUE les sommes investies ont servi à l'amélioration de notre réseau routier municipal ;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2017, la Municipalité a droit à 20 000\$ d'aide financière et de 10 000\$ pour 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal approuve les dépenses de 34 651.06\$ pour les travaux exécutés sur certains tronçons de route municipale couverts par la subvention. Par le fait même, elle présente le tout au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports pour que l'aide financière n°00023794-1 de 20 000\$ pour 2017 et de 10 000\$ pour 2018 lui soit versée.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée avec le formulaire de demande.

RÉSOLUTION D'APPUI POUR L'IMPLANTATION D'UN BUREAU DE MÉDECIN À LA PHARMACIE PROXIM

Comme la plupart d'entre vous le savent déjà, le bureau de poste qui se trouvait dans le même bâtiment que la pharmacie déménage dans les prochains jours. Ce changement va laisser un beau grand espace disponible pour un autre projet. Le propriétaire de la pharmacie Proxim, M. Vincent Lamonde Boulet, désire implanter un bureau de médecin dans ces locaux.

Bien sûr, il y a déjà le bureau du médecin Simon Morin à Saint-François, mais, avec environ 1 800 patients, il y en a trop pour un seul médecin. De plus, la retraite de M. Morin approche à grands pas et il est impensable pour la Municipalité et ses résidents de perdre ce service. D'ailleurs, il n'accepte déjà plus de nouveaux patients en prévision de son départ prochain. Étant dans un village jugé éloigné des centres hospitaliers, il est primordial

qu'un tel service reste disponible dans la Municipalité. Le bureau du Docteur Morin étant situé dans la Maison de la Paroisse n'est pas très accessible pour les personnes à mobilité réduite.

C'est pour ces raisons et bien d'autres qu'il serait important que la Municipalité appuie, par voie de résolution, le projet de M. Vincent Lamonde Boulet pour l'implantation d'un bureau de médecin dans le local disponible de la pharmacie.

CONSIDÉRANT QUE le médecin Simon Morin prévoit prendre une retraite bien méritée dans les prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE le médecin Simon Morin suit actuellement 1 800 patients qui devront être affectés à un autre médecin lors du départ à la retraite de M. Morin ;

CONSIDÉRANT QU'avec le vieillissement de la population et le goût de demeurer dans leur milieu de vie, certaines personnes qui ont de la difficulté à se véhiculer ont besoin d'un tel service à proximité ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de notre Municipalité et celles environnantes ne peuvent se passer d'un tel service ;

CONSIDÉRANT QUE la population de St-François est appelée à croître dans les années futures et que par le fait même, le nombre de patients potentiels va augmenter;

CONSIDÉRANT QUE la position géographique de la Municipalité par rapport aux centres hospitaliers est jugée éloignée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité appuie le projet d'implantation d'une clinique médicale dans les anciens locaux de poste Canada adjacents à la pharmacie.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS.

À compter de 2018, les salaires des élus doivent obligatoirement être statués par règlement. Or, il n'en est pas le cas présentement puisqu'ils ont toujours été adoptés par résolution seulement.

Pour être en mesure d'adopter un règlement, la Municipalité doit, au moins un mois avant l'adoption dudit règlement, présenter un avis de motion.

Est-ce que le Conseil Municipal accepte l'avis de motion concernant la production d'un règlement pour la rémunération des élus municipaux?

ATTENDU QUE la loi oblige les Municipalités à avoir un tel règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas de règlement pour la rémunération des élus ;

ATTENDU QUE pour être en mesure de se doter d'un tel règlement, la Municipalité doit présenter un avis de motion un mois avant l'adoption dudit règlement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Huguette Blais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'un avis de motion soit présenté à l'effet que lors de la réunion de février, un règlement sur la rémunération des élus sera adopté.

VENTE DU TERRAIN #26 DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

La Municipalité a reçu, une offre d'achat formelle pour le terrain #26 du nouveau développement résidentiel.

Ce terrain de 7 766 pieds carrés est situé sur la cinquième rue ouest, sous le lot # 4 664 554.

Il faudrait officialiser cette vente par résolution.

Dans le passé, les frais notariés étaient à la charge de la Municipalité, est-ce toujours le cas?

Donc, est-ce que la Municipalité accepte de vendre ce terrain et les coûts qui s'y attachent?

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat officielle pour la vente d'un terrain résidentiel dans le nouveau développement ;

CONSIDÉRANT QUE dans le passé, la Municipalité a toujours pris à charge les frais notariés et qu'il en est encore ainsi ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la pro-

position d'achat de monsieur Mike Chouinard et de Mylène Caron concernant le terrain situé sur la 5e rue Ouest du côté nord de la rue. La superficie est de 7 766 pi².

Le prix du dit terrain est de 3,50\$ du pied carré et est situé sur le lot 4 664 554.

Le coût du terrain est de	27 181,00\$
	TPS 1 359.05\$
	TVQ <u>2 711.30\$</u>
TOTAL	31 251.35\$

QUE le maire monsieur Frédéric Jean et le directeur général monsieur Rémi Montminy soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

QUE les futurs acheteurs concrétisent leur achat par acte notarié.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) On demande pourquoi il y a autant de différence entre la soumission de LEQ et des autres soumissionnaires, on s'inquiète de la qualité des services rendus? LEQ est une jeune firme qui essaie de faire sa place dans le marché et pour ce faire, elle est très agressive au niveau des prix. LEQ a déjà effectué des travaux d'étude pour la Municipalité et les services rendus étaient ce qui avait été demandé.
- 2) Un citoyen demande les coûts liés à une vente de terrain que la Municipalité doit assumer? Les frais notariés sont à la charge de la Municipalité et il en coûte 750\$ pour le traitement du dossier.
- 3) On discute des résultats de la communauté au sujet des matières résiduelles : Des messages incitatifs ont commencé à être publiés et d'autres vont suivre. La possibilité d'un bac de matière compostable sera aussi à l'étude cet été dans une autre municipalité et nous sommes en attente des résultats.
- 4) Un citoyen demande si les Conseillers auront des mandats spécifiques comme dans le passé? En effet, comme dans le passé, il y aura des mandats spécifiques d'accordés à chacun des conseillers, mais le tout sera décidé en février prochain.
- 5) On revient sur le dossier de la nouvelle clinique médicale et on demande s'il y a des chances que ça fonctionne? Le maire ainsi que le promoteur rencontrent, le mardi 16 janvier, les instances concernées pour débattre du sujet, à suivre...
- 6) Un résident de la 5e rue Ouest présente des félicitations pour les améliorations apportées au déneigement là où il demeure. La Municipalité a toujours à cœur de bien desservir ses citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
 APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
 ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 31.

Adopté unanimement

Frédéric Jean, maire

Rémi Montminy, directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



**Experts en solutions
d'emballage de carton**
www.emballageslm.com - 418-259-7710



Renouvelez votre membership

Une des façons d'appuyer votre journal communautaire est de souscrire à son membership. Les individus deviennent membre en payant une cotsation annuelle de 5\$, 25\$ pour les organisme et 50\$ pour les entreprises. Votre soutien permet au journal d'avoir une vie démocratique. Merci de soutenir votre journal!



Membre organisme

Cercle de fermières

Club FADOQ

Société de conservation du patrimoine

Membre individuel

Jeannette Cloutier

Nicole Fortin

Jeannine Forgues

Louis-Joseph Buteau

Lise Caron

Marcel Morin

Nicole Labonté

Rosaire Couture

Lorraine Lamonde

Jean-Yves Lamonde

Mireille Fournier

Serge Allaire

Monique Laliberté

Marie Laflamme

Jacques Boulet

Lucielle Kirouac

Huguette Bouffard

Pierre Cauffopé

Christiane Bombardier

Louis-Marie Garant

Jean-Yves Gosselin

Jean Dominique Rousseau

Cécile Rémillard

Albert Proulx

Raynald Laflamme

Sandra Proulx

Chantal Chouinard

Denis Blais

Denis Rémillard

Suzanne Mercier

France St-Hilaire

Simon Morin

Gustave Théberge

Élisabeth Gaudreau

Léo Boucher

Bernard Morin

Patricia Leblanc

Jacques Simard

Étienne Bêlanger

Michel Raby

Denis Laflamme

Marguerite Morin

Ghislaine Théberge

Louise Gourguet

Gilles Buteau

Ghislaine Robin

Sylvie St-Pierre

Denise Gonthier

Berthe Guimont

Julienne Lamonde

Joachim Lacroix

Denis Boulet

Denise Roy

Jean Corriveau

Bérandère Noël

Wilfrid Marceau

Yvonne Asselin

Rosario Montminy

Lise Blais

Raynald Fiset

Liste à jour le 28 janvier 2018



L'hypertension

La haute pression (hypertension) est une maladie silencieuse, c'est-à-dire qu'elle ne cause généralement aucun symptôme jusqu'à ce qu'un événement cardiovasculaire se produise, comme une crise cardiaque ou un accident cérébral vasculaire (AVC). Saviez-vous que sept millions d'adultes canadiens, soit environ 20% de la population, sont atteints d'hypertension artérielle? Parmi ceux-ci, 18% ignorent leur problème de santé!

Sans symptômes à soulager, il n'est pas toujours facile pour les personnes qui souffrent d'hypertension de comprendre ou de ressentir les bienfaits de leur traitement mais il ne faut jamais cesser le traitement une fois que les valeurs de pressions sont revenues à la normale. C'est le traitement qui permet de maintenir la pression à la bonne valeur.

Votre professionnel de la santé est là pour vous aider à atteindre vos objectifs de traitement et vous donner des conseils si des obstacles surviennent en cours de route.

Venez-nous rencontrer.

On est là pour vous !

Proxim

Vincent Lamonde Boulet

542, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud

418 259-7728

REER – CELI

Vous accorder un prêt à partir de votre REER, c'est permis

Contrairement à ce que vous pouvez penser, il n'est pas nécessaire d'atteindre la retraite pour profiter de votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER). En fait, vous pouvez y puiser dès maintenant, en toute légalité, pour acheter une première maison ou pour retourner aux études, et ce, sans incidence fiscale!

Acheter une maison

En vertu du régime d'accession à la propriété (RAP), vous pouvez retirer jusqu'à 25 000 \$ de votre REER (ou 50 000 \$ dans le cas d'un couple) pour financer l'achat ou la construction de votre résidence principale. Aucun impôt n'est applicable.

Vous disposez ensuite d'un délai de 15 ans pour remettre dans votre REER la somme retirée. Chaque année, vous devez rembourser au moins 1/15.

* Certaines conditions d'admissibilité s'appliquent.

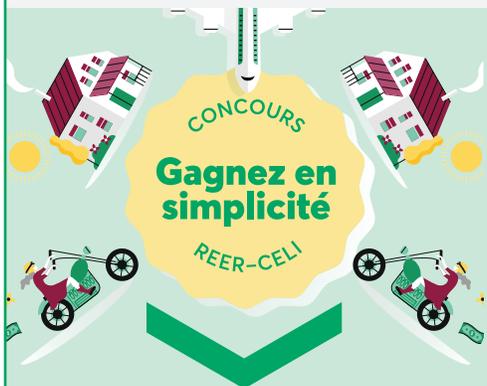
C'est comme si vous vous accordiez un prêt sur 15 ans, sans intérêt*!

Il existe même une stratégie assez simple grâce à laquelle même ceux qui n'ont pas encore de REER pourront bénéficier du RAP. Renseignez-vous à votre caisse.

Étudier

Avec le régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP), le retrait maximal autorisé est de 20 000 \$ sur une période d'au plus 4 ans. Encore là, aucune imposition. La somme doit vous servir à poursuivre vos études ou à y revenir. Et vous avez 10 ans pour rembourser*.

De bons conseils, ça rapporte. Parlez-en à votre conseiller de la Caisse Desjardins de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer pour en savoir plus sur les possibilités que vous offre le REER.



Jusqu'à 16 000 \$ en prix

Courez la chance de gagner l'un des 8 prix de 1 000 \$ en bonification REER ou CELI.

Plus vous cotisez tôt, plus vous avez de chances de gagner. Et on double le prix si vous cotisez pour la première fois chez Desjardins!

Pour participer, cotisez à un REER ou à un CELI de Desjardins avant le 1^{er} mars 2018*.

* Aucun achat ou contrepartie requis. Concours ouvert du 1^{er} janvier au 1^{er} mars 2018 aux membres d'une caisse Desjardins du Québec ou d'une caisse populaire membre de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario inc. Valeur totale des prix : jusqu'à 16 000 \$. 8 tirages auront lieu aux dates suivantes : les 18 et 25 janvier, les 1^{er}, 8, 15 et 22 février et les 1^{er} et 15 mars 2018. Certaines conditions s'appliquent. Détails et règlement disponibles au desjardins.com/gagnezensimplicité.

Centre de services de Berthier-sur-Mer
418 259-7795 ou 1 866 259-7786

Centre de services de Saint-François
418 259-7786 ou 1 866 259-7786

Centre de services de Saint-Pierre-du-Sud
418 248-1927 ou 1 866 259-7786



Desjardins

Caisse de la Rivière du Sud
et Berthier-sur-Mer